



**FICHE TECHNIQUE**  
**INSECTICIDE SPECIAL RAMPANTS**  
**750 mL**

**Référence: 013905-006**

**Propriétés et Applications**

- Action immédiate et persistante.
- L'insecticide spécial rampants L'ELFE élimine tous les insectes rampants : cafards, araignées, fourmis, puces, punaises, etc...

La combinaison des différentes substances actives insecticides permet une utilisation sous 2 formes :

- Traitement à effet immédiat par pulvérisation directe sur les insectes
- Traitement longue durée (3 mois) : par pulvérisation sur les lieux de passage et leurs refuges.

**Composition**

Substances actives : tétraméthrine (CAS n°7696-12-0) : 0.25% m/m  
cyperméthrine (CAS n°52315-07-8) : 0.4% m/m

Propulseur : Butane.

**Mode d'emploi**

- Bien agiter avant emploi.
- Fermer portes et fenêtres de la pièce à traiter.
- Tenir l'aérosol verticalement, puis pulvériser, à 30 cm, 1 à 2 secondes directement sur l'insecte pour une action immédiate. Pour une action longue durée, pulvériser, à 30 cm, 2 à 3 secondes par mètre linéaire sur les lieux de passage (encadrement des portes et fenêtres, bas de murs, plinthes, fissures, dessous d'éviers, etc.).
- Après chaque traitement, quitter la pièce, laisser agir pendant 15 minutes puis bien aérer la pièce.
- Renouveler l'opération dès réapparition des insectes ou à chaque fois que les surfaces ont été lavées.

**Sécurité et législation**

Produit classé Extrêmement inflammable et Dangereux pour l'environnement.  
Pour plus d'informations, consulter la Fiche de Données de Sécurité.

BFC, le 29/03/2012